



SNPSP



Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web : www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

COMMUNIQUE n° 07

Alger, le 26 05 2015

Le conseil national extraordinaire, en session ouverte, s'est réuni le 25 mai 2015 à Alger à fin d'évaluer l'état de mise en application de l'accord cosigné entre le MSPRH et le SNPSP en réunion de conciliation le 04 mai 2015.

Après débat, les membres du conseil national ont pris acte de ce qui suit ;

- Le choix délibéré des représentants du MSPRH de « refermer » les portes du dialogue juste après la réunion de conciliation et la décision du SNPSP de geler le mouvement de protestation le 05 mai 2015.
- L'ingérence de l'administration de tutelle dans le fonctionnement des organisations syndicales et ce en violation des dispositions prévues par la loi 90-14 du 02 juin 1990, modifiée et complétée.
- La démarche du fait accompli adoptée par l'administration centrale dans l'organisation des concours de promotion aux grades de « principal » et « en chef » en décidant d'exclure le SNPSP de tout le processus organisationnel et en se désengageant de l'accord conclu en réunion de conciliation. Des concours programmés dans la précipitation et en pleine période d'examens scolaires de fin d'année (BEM), sachant que des milliers de praticiens sont déjà réquisitionnés pour assurer la couverture médicale des élèves.
- Le fait qu'aucune suite n'a été donnée aux engagements laissés par le MSPRH, sur plusieurs procès verbaux de réunion, pour le règlement de l'ensemble des points de la plate forme des revendications en souffrance depuis 2012.

Devant ce constat, les membres du conseil national ont adopté, par voie de vote et à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1. Le conseil national réitère son attachement à sa plate forme des revendications et appel au respect des termes de l'accord cosigné en réunion de conciliation le 04 mai 2015.
2. Le conseil national rappelle sa demande de reporter, à la rentrée sociale, la tenue du concours de promotion à fin de permettre une concertation sur les modalités de son organisation et garantir un déroulement dans la transparence pour l'ensemble des praticiens médicaux généralistes de santé publique.
3. **Le conseil national décide de manifester le mécontentement des praticiens de santé publique et de dénoncer toutes les formes d'entrave exercées par l'administration centrale du MSPRH sur le libre exercice syndical par la tenu de ;**
 - **Un « SIT IN » national des praticiens de santé publique devant le siège du ministère de la santé le 03 juin 2015 à 11h.**
 - **Un « SIT IN » national devant le palais du gouvernement le 10 juin 2015 à 11h**
 - **De maintenir ouverte la session du conseil national extraordinaire.**

La protestation portera sur le respect des engagements pris par la tutelle pour ;

- L'intégration au grade de « principal » des praticiens médicaux généralistes concernés par l'instruction 968 du 16 09 2014 de monsieur le premier Ministre,
- L'alignement entre anciens et nouveaux diplômés de doctorat en Médecine dentaire / Pharmacie avec classification sur la grille des salaires des fonctionnaires,
- L'intégration du SNPSP, à part entière, dans le processus d'organisation des concours de promotion aux grades de « principal » et « en chef »,
- L'ouverture officiellement du projet d'amendement du statut particulier des praticiens médicaux généralistes de santé publique.

Le SNPSP déterminé plus que jamais à défendre l'intérêt de ses adhérents, réitère son appel à la vigilance et à la mobilisation pour faire aboutir, dans la dignité, nos revendications justes et légitimes.

UNION *** SOLIDARITE *** DIGNITE



Dr. Lyes MERABET